

Glossaire

Quarante-quatre termes que les stagiaires rencontrent en chantier, en réunion ou sur un bulletin de paie. Les définitions sont courtes et volontairement concrètes : elles disent ce que le mot change pour un conducteur de travaux.

Aller à une lettre

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

M

O

P

Q

R

S

T

V

A

Accord d'entreprise

Texte négocié dans l'entreprise, qui peut améliorer la convention collective ou déroger dans les matières autorisées par la loi. Il s'applique avant la convention quand il est plus favorable. *Voir aussi : Convention collective.*

AIPR **Autorisation d'intervention à proximité des réseaux**

Attestation obligatoire pour les encadrants de chantier travaillant près de réseaux enterrés ou aériens. Elle fait partie du parcours des deux titres CLPS.

Ancienneté

Durée de présence continue dans l'entreprise. Elle ouvre des droits : prime, congés supplémentaires, priorité de réembauche, parfois indemnité de licenciement.

Astreinte

Période pendant laquelle le salarié doit rester joignable et pouvoir intervenir, sans être sur le chantier. Elle se compense, souvent par une indemnité ou un repos.

AT/MP **Accident du travail et maladie professionnelle**

Accident survenu par le fait du travail, ou maladie reconnue d'origine professionnelle. Déclaration par l'employeur sous 48 heures ; le conducteur est souvent le premier informé.

B

BDESE Base de données économiques, sociales et environnementales

Ensemble d'informations mises à disposition du CSE : emploi, rémunération, conditions de travail, investissements. Elle alimente les consultations obligatoires.

BIM Building Information Modeling

Maquette numérique du bâtiment, partagée entre intervenants. Elle sert à détecter les conflits entre lots avant le chantier.

C

Cadre

Catégorie professionnelle supérieure, définie par la convention collective et le niveau de responsabilité. Les règles de temps de travail et de prévoyance diffèrent des ETAM.

CDD Contrat à durée déterminée

Contrat avec terme prévu. Il doit être écrit, motivé par un cas de recours autorisé, et comporte une période d'essai et une indemnité de fin de contrat.

CDI Contrat à durée indéterminée

Forme normale du contrat de travail. Sa rupture obéit à une procédure : motif, entretien, notification, préavis.

CSE Comité social et économique

Instance représentative du personnel, obligatoire à partir de 11 salariés. Il est consulté sur les questions d'organisation, de conditions de travail et de santé.

Classification

Position du salarié dans la grille de la convention collective : niveau, échelon, parfois coefficient. Elle détermine le salaire minimum applicable.

Congés payés

Droits acquis par le travail effectif, à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail. La période de prise est fixée par accord ou par l'employeur après consultation.

Convention collective

Accord de branche qui fixe les règles minimales d'un secteur : salaires, classification, temps de travail, prévoyance. Identifiée par un numéro IDCC.

CPF Compte personnel de formation

Compte individuel qui finance des formations. Le salarié en est propriétaire ; l'employeur peut cofinancer.

D

Délégation de pouvoir

Acte par lequel l'employeur transfère à un salarié une part de ses responsabilités, notamment en matière de sécurité. Elle doit être écrite, précise et accompagnée des moyens nécessaires.

DUERP Document unique d'évaluation des risques professionnels

Inventaire des risques par unité de travail, obligatoire depuis 2001. Il fonde le plan de prévention et les actions de formation.

E

Entretien annuel

Échange entre le salarié et son responsable sur l'atteinte des objectifs, les compétences et les besoins de formation. Il ne se confond pas avec l'entretien professionnel.

Entretien professionnel

Entretien consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, obligatoire tous les deux ans, avec un bilan complet tous les six ans.

ETAM Employés, techniciens et agents de maîtrise

Catégorie intermédiaire entre ouvriers et cadres. La plupart des conducteurs de travaux non cadres relèvent d'une convention ETAM.

F

Faute

Manquement du salarié à ses obligations. Elle peut être simple, sérieuse, grave ou lourde ; la qualification détermine la sanction et la procédure.

Forfait jours

Modalité de décompte du temps de travail en jours sur l'année, réservée aux cadres autonomes par accord collectif. Elle impose un suivi de la charge.

G

Grand déplacement

Situation d'un salarié envoyé sur un chantier éloigné, qui ne peut rentrer chaque soir. Elle ouvre des droits spécifiques : logement, repas, trajets, parfois prime.

Grille de salaires

Tableau des minima par classification, négocié dans la branche. Elle est révisée par avenant et doit être vérifiée à sa date.

H

Harcèlement

Agissements répétés qui dégradent les conditions de travail (moral) ou toute forme de violence à connotation sexuelle (sexuel). L'employeur doit prévenir et agir dès qu'il est informé.

Heures supplémentaires

Heures effectuées au-delà de la durée légale. Elles se majorent et s'imputent dans le contingent annuel ; leur réalisation suppose l'accord de l'employeur.

I

IDCC **Identifiant de convention collective**

Numéro à quatre chiffres attribué à chaque convention de branche. C'est la clé de recherche sur Légifrance et la mention obligatoire sur le bulletin de paie.

Inclusion

Prise en compte des situations de handicap, d'âge, de parcours ou de langue dans l'organisation du travail. Dans les référentiels CLPS, elle est explicitement associée à la constitution des équipes.

Intempéries

Conditions météorologiques empêchant la poursuite du travail. Le régime diffère entre bâtiment et travaux publics, avec indemnisation partielle et procédure de déclaration.

J

JRTT **Jours de réduction du temps de travail**

Jours non travaillés attribués en contrepartie d'un horaire hebdomadaire supérieur à 35 heures, ou d'un forfait annuel.

M

Métreur

Professionnel qui quantifie les ouvrages à partir des plans, pour établir devis et approvisionnements. Le titre CLPS associe cette compétence à la conduite de travaux.

Minima conventionnels

Salaires plancher fixés par la branche pour chaque classification. Un salaire inférieur est illégal, même accepté par le salarié.

Modulation

Répartition de la durée du travail sur l'année, avec des semaines hautes et basses, dans un cadre fixé par accord.

O

OETH Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Obligation pour les entreprises de 20 salariés et plus d'employer 6 % de travailleurs handicapés, ou de s'acquitter d'une contribution.

OPC Ordonnancement, pilotage et coordination

Mission qui organise dans le temps les interventions des entreprises sur un chantier. Le conducteur y contribue directement.

P

Panier

Indemnité de repas versée lorsque le salarié ne peut pas déjeuner chez lui ni au restaurant d'entreprise. Ce n'est pas un remboursement de frais.

Période d'essai

Période initiale pendant laquelle le contrat peut être rompu sans procédure lourde. Sa durée dépend du contrat et de la convention collective.

PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Document établi par chaque entreprise intervenante sur un chantier où plusieurs employeurs se succèdent. Il précise les risques et les mesures propres à

l'entreprise.

Préavis

Délai à respecter avant la fin d'un contrat, à l'initiative du salarié ou de l'employeur. Sa durée dépend de l'ancienneté et de la convention.

Prévoyance

Garanties qui couvrent décès, incapacité et invalidité, financées en partie par l'employeur. Le régime dépend de la convention collective.

Q

QVCT Qualité de vie et des conditions de travail

Démarche d'amélioration du contenu et de l'organisation du travail. Elle peut faire l'objet d'un accord d'entreprise et d'un suivi par le CSE.

R

RQTH Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Reconnaissance administrative ouvrant droit à des aménagements de poste et à des aides. Le conducteur n'a pas à la connaître dans le détail : il doit savoir la prendre en compte.

S

Sanction disciplinaire

Mesure prise par l'employeur après une faute : avertissement, blâme, mise à pied, rétrogradation, licenciement. La procédure comprend une convocation et un entretien.

Sous-traitance

Contrat par lequel une entreprise confie une partie des travaux à une autre. Le donneur d'ordre garde des obligations, notamment de vigilance sociale et de sécurité.

T

Turnover

Taux de renouvellement du personnel sur une période. Un turnover élevé sur un poste signal souvent un problème d'intégration ou de management.



Visite médicale

Examen réalisé par le service de prévention et de santé au travail : information et prévention, périodicité variable, obligatoire à l'embauche pour les postes à risque.